

MOBILITÉ DES SALARIÉS À L'ÉTRANGER

Durée (en heures)

21

Public concerné

Responsables RH, responsables du personnel , chefs d'entreprise.

Prérequis

Aucun.

But de la formation

- Préparer un changement vers la mobilité internationale.
- Se protéger des risques juridiques encourus lors d'une expatriation, d'un détachement, d'un contrat social.
- Accompagner ses salariés dans la mobilité internationale.

Programme

Définir la mobilité internationale :

- Différencier les catégories de mobilité internationale ;
- Définir chaque étape de la mobilité ;
- Appréhender les spécificités de la mobilité.

Connaître les bases du droit du travail :

- Se questionner vis à vis de l'immigration ;
- Différencier détachement, contrat social et expatriation ;
- Prendre connaissance des risques juridiques ;
- La forme que le contrat peut prendre ;
- Les clauses spéciales du contrat.

Maîtriser la fiscalité internationale :

- Les notions de base ;
- La fiscalité dans le cas d'un séjour de durée courte ;
- Comment exploiter au mieux les spécificités de la fiscalité internationale.

Garantir la protection sociale des salariés en mobilité internationale :

- Les accords internationaux ;
- Différencier expatriation et détachement ;
- Améliorer la protection sociale ;
- Anticiper les charges liées à l'expatriation des personnes ;
- Calculer le salaire ;
- Instituer le package global à la place du salaire ;
- Évaluer le coût global d'un expatrié.

Accompagner les individus dans le changement :

- Anticiper les problématiques qui peuvent apparaître et y répondre ;
- Prévoir des aménagements pour encourager l'adaptation aux changements occasionnés ;
- Prendre en compte les familles des expatriés.

Moyens pédagogiques :

Code du travail.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la

formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.